



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :
 Module de réception des soumissions de
 l'Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893
 Courriel de soumission :
soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 003 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Calgary, AB

Titre : Programme d'entretien supplémentaire - Inspections, essais et entretien aux fins de conformité aux codes - Protection Incendie et Sécurité des Personnes – Agence Parcs Canada	
N° de l'invitation : 5P420-23-0031/A	Date : 27 juillet 2023
N° de modification : 003	
N° de référence du client : n/a	
N° de référence de SEAG : cb-6879-55409474	

L'invitation prend fin : À : 14 h Le : 3 août 2023	Fuseau horaire : HAR
---	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Andrea McGraw-Alcock	
N° de téléphone : 587-436-5908	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : andrea.mcgraw-alcock@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir la DDP	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 003

Cette modification vise à prolonger la date de clôture de la demande de soumissions, à fournir des réponses aux questions des soumissionnaires et modifier les documents des régions A, C et D.

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions
- B. Questions et réponses
- C. Modifier Annexe 1 – Liste des biens pour les régions suivantes :
 - Région A – Atlantique
 - Région C – Ontario et voie navigables
 - Région D – Prairies
- D. Modifier Annexe 2 – Formulaire de qualification du fournisseur pour les régions suivantes :
 - Région A – Atlantique
 - Région C – Ontario et voie navigables
 - Région D – Prairies
- E. Modifier Annexe B – Base de paiement pour les régions suivantes :
 - Région A – Atlantique
 - Région C – Ontario et voie navigables
 - Région D – Prairies.

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P420-23-0031/A, intitulée « Programme d'entretien supplémentaire - Inspections, essais et entretien aux fins de conformité aux codes – Protection Incendie et Sécurité des Personnes - Agence Parcs Canada » (insérer le titre de la demande de soumissions), est reportée du 27 juillet 2023 au **3 août 2023 à 14h HAR**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission ou votre proposition, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur 1-866-246-6893 ou par courriel à soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

- Q1** Génératrices - selon le formulaire de qualification du fournisseur pour chaque région, il est indiqué que du personnel formé par le fabricant est nécessaire pour effectuer ce travail. Pouvez-vous confirmer la marque et le modèle des génératrices indiquées pour chaque région ?
- R1** Les types et les fabricants des générateurs ne sont pas disponibles actuellement; toutefois, les qualifications minimales permettent également à un maître électricien certifié d'effectuer l'inspection. La confirmation de la formation et du certificat du fabricant peut être fournie après confirmation du modèle et du fabricant de la génératrice (après l'attribution). Au moins une de ces exigences doit être satisfaite avant d'effectuer l'inspection.
- Q2** Génératrices - selon le formulaire de qualification du fournisseur pour chaque région, il est indiqué que vous recherchez un service de 5 ans, mais dans le formulaire de base de paiement, il est question d'un service annuel. Pouvez-vous préciser si les tests requis sont pour 5 ans ou pour une année ?
- R2** Service de 5 ans.
- Q3** Équipement de cuisson commerciale - selon le formulaire de qualification du fournisseur pour chaque région A, l'équipement de cuisson de la cuisine doit faire l'objet d'un entretien annuel et semestriel. Le nettoyage annuel et semestriel des hottes de cuisine est également inclus. Pouvez-vous confirmer l'étendue des travaux prévus, étant donné que la base de paiement ne mentionne qu'un coût de service annuel.
- R3** L'étendue des travaux est telle qu'identifiée dans le formulaire de qualification du fournisseur : 1) entretien semestriel (et annuel) du système de protection contre l'incendie des équipements de cuisson commerciale, 2) entretien semestriel des hottes répertoriées des équipements de cuisson commerciale, 3) inspection et nettoyage annuels des accumulations de graisse des équipements de cuisson commerciale.

- Q4** Cheminées, conduits de fumée, tuyaux d'évacuation - comme nous engageons des sous-traitants qualifiés pour ce travail, ils ont quelques éclaircissements : pouvez-vous confirmer si ces conduits sont reliés à des chaudières, à des équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation à air pulsé, ou à des poêles/foyers à bois ? En fonction de ces réponses, les exigences en matière de tests seront modifiées.
- R4** Les cheminées, conduits de fumée, et conduits de fumée sont retirés de l'appel d'offres pour toutes les régions. Veuillez ne pas tenir compte des parties des documents contractuels relatives aux cheminées, aux conduits de fumée et aux conduits de fumée, y compris l'annexe 1 – Liste des biens, l'annexe 2 – Formulaire de qualification du fournisseur et l'annexe B – Base de paiement.
- Q5** Parcs Canada serait-il en mesure d'offrir des visites des lieux ?
- R5** Des visites des lieux ne seront pas disponibles pour cette demande de soumissions.
- Q6.** Un soumissionnaire peut-il présenter une demande pour une partie d'une région (par exemple, seulement sur les sites de Terre-Neuve dans la région de l'Atlantique) ?
- A6.** Conformément à la section « 4.1.3.1. Attribution par région », les soumissionnaires doivent soumissionner sur le lot complet pour une région particulière, les offres partielles ne seront pas acceptées. Si les soumissionnaires souhaitent s'associer à une autre entreprise, ils sont invités à ajouter leur nom à la liste des soumissionnaires intéressés disponible au lien suivant :
https://canadabuys.canada.ca/fr/occasions-de-marche/appels-d-offres/interesse-par-un-partenariat-avec-une-autre-entreprise?tender_id=950287

C. Modifier Annexe 1 – Liste des biens – Région A, Région C, et Région D

L'Annexe 1 – Liste des biens pour la région A, la région C, et la région D de la demande de soumissions 5P420-23-0031/A, intitulé « Programme d'entretien supplémentaire - Inspections, essais et entretien aux fins de conformité aux codes – Protection Incendie et Sécurité des Personnes - Agence Parcs Canada » est modifiée comme indiqué dans le présent document.

Les soumissionnaires DOIVENT présenter leur soumission conformément aux modifications à l'Annexe 1 inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

Région A

Sous l'Annexe 1 – Région A – Liste des biens SUPPRIMER la ligne entière et les cinq (5) inspections pour les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux de fumée dans tous les emplacements.

Les inspections requises, surlignées en "vert", sont réduites de deux (2) et les inspections « facultatives » surlignées en « jaune » sont réduites de trois (3). Il n'y a plus de « cheminées, conduits de fumée et tuyaux de fumée » à inspecter et elles sont retirées de la région A – Atlantique (voir les modifications de la base de paiement ci-dessous). Aucune inspection « facultative » ne subsiste à l'unité de gestion du Cap-Breton ou à l'unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard et ces postes sont retirés de la base de paiement.

Région C

Sous l'Annexe 1 – Région C – Liste des biens SUPPRIMER la ligne entière et les huit (8) inspections pour les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux de fumée dans tous les emplacements.

Les inspections requises, surlignées en "vert", sont réduites de sept (7) et les inspections « facultatives » surlignées en « jaune » sont réduites d'un (1). Il n'y a plus de « cheminées, conduits de fumée et tuyaux de fumée » à inspecter et elles sont retirées de la région C – Ontario et voies navigables (voir les modifications de la base de paiement ci-dessous).

Région D

Sous l'Annexe 1 – Région D – Liste des biens SUPPRIMER la ligne entière et la seule (1) inspection pour les cheminées, les conduits de fumée et les tuyaux de fumée dans tous les emplacements.

Les inspections requises, surlignées en "vert", sont réduites d'un (1). Il n'y a plus de « cheminées, conduits de fumée et tuyaux de fumée » à inspecter et elles sont retirées de la région D – Pairies (voir les modifications de la base de paiement ci-dessous).

N° de l'invitation :
5P420-23-0031/A

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Andrea McGraw-Alcock

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Programme d'entretien supplémentaire - Inspections, essais et entretien aux fins de conformité aux codes – Protection Incendie et Sécurité des Personnes - Agence Parcs Canada

D. Modifier Annexe 2 – Formulaire de qualification du fournisseur

« L'Annexe 2 – Formulaire de qualification du fournisseur » pour la région A, la région C, et la région D de la demande de soumissions 5P420-23-0031/A, intitulé « Programme d'entretien supplémentaire - Inspections, essais et entretien aux fins de conformité aux codes – Protection Incendie et Sécurité des Personnes - Agence Parcs Canada » est modifiée comme indiqué dans le présent document.

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter leur soumission conformément aux modifications à l'Annexe 2 inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

Sous l'annexe 2 – Formulaire de qualification du fournisseur pour la Région A, Région C, et Région D, **SUPPRIMER** la rangée associée aux inspections des cheminées, des conduits de fumée et des tuyaux de fumée dans toutes les régions.

E. Modifier Annexe B – Base de Paiement - Région A, Région C, et Région D

La « Base de Paiement » de la région A, la région C, et la région D, à l'annexe B de la demande de soumissions 5P420-23-0031/A, intitulé « Programme d'entretien supplémentaire - Inspections, essais et entretien aux fins de conformité aux codes – Protection Incendie et Sécurité des Personnes - Agence Parcs Canada » est supprimée au complet et remplacée par l'annexe B conformément aux pièces jointes ci-dessous :

- "Mod003-Annexe B-PISP-base de paiement-Région A.pdf".
- "Mod003-Annexe B-PISP-base de paiement-Région C.pdf".
- "Mod003-Annexe B-PISP-base de paiement-Région D.pdf".

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter leur soumission conformément à le Base de Paiement de la région A, région C, et région D conformément aux pièces jointes incluses dans le présent document. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

Les modifications sont indiquées en **rouge**.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.